

Le mois

« Gilets jaunes »

Peuple ou prolétariat ?

Jean-Claude Paye

Le mouvement des Gilets jaunes est apparu en octobre 2018. La mobilisation de caractère spontané en est à sa vingt-et-unième semaine et couvre l'ensemble du territoire français. Elle s'organise essentiellement autour de ronds-points et procède à des blocages des voies de communication.

À la différence des manifestations traditionnelles, organisées par les organisations syndicales, le mouvement des Gilets jaunes s'est lancé initialement et se développe principalement via le Net, à travers les réseaux sociaux.

Des manifestations nationales ont lieu, chaque samedi, dans de nombreuses villes, depuis le 17 novembre 2018. Les gilets jaunes trouvent un fort écho dans les zones périurbaines et, au-delà, dans les métropoles. Étant donné l'organisation informelle, ainsi que l'éclatement des différentes actions, il est difficile de chiffrer précisément la participation. Pour le syndicat « Policiers en colère », le nombre de manifestants varie, selon les semaines, de 90 000 à 1300 000. Ces chiffres contrastent avec ceux du ministère de l'Intérieur qui parle de 30 000 à 280 000 protestataires. Ce dernier nombre est très largement sous-évalué, puisque parfois le nombre de policiers mobilisés serait supérieur au nombre de gilets jaunes.

Un déni du mouvement

Avec un tel décalage, il apparaît que le gouvernement n'est plus dans le jeu habituel du refoulement, de la minimisation de la manifestation, mais bien dans une procédure qui consiste à nier absolument le mouvement. Ce déni est d'ailleurs caractéristique de la politique gouvernementale. Le rejet du gouvernement ne porte pas seulement sur les objets de revendications, mais sur l'existence même des manifestants, sur la possibilité que la politique gouvernementale puisse être contestée.

Ainsi, l'autre par rapport au pouvoir ne serait pas un sujet politique, mais un « poujadiste », un « fasciste », un « casseur », un « complotiste » et finalement un « antisémite ». Le seul appareil d'État auquel les manifestants sont confrontés est la police qui les traite comme des délinquants. Sidérés par le déni du pouvoir, les manifestants se placent alors sur le terrain de la légitimité, et lui répondent « nous sommes le peuple ». Ils sont ainsi capturés par le regard de l'adversaire. Ils voilent en partie leurs exigences salariales et s'inscrivent dans une dialectique de la reconnaissance. La revendication du référendum citoyen devient alors centrale.

Les gilets jaunes se caractérisent aussi par l'absence de structure organisationnelle. Ce n'est pas seulement une conséquence liée à la spontanéité, à la manière dont le mouvement est né et s'est développé. Les gilets jaunes revendiquent cette absence de médiation, qu'elle soit politique ou syndicale. Ils rejettent également toute forme de leadership. Comme ils ne se donnent pas de structure, c'est l'État et ses médias qui leur fournissent. Ce sont les médias sociaux qui choisissent qui parle au nom du mouvement et qui sélectionnent les personnes invitées sur les plateaux de télévision. Ainsi, la seule médiation est celle de la machine médiatique.

Le déni caractérise la politique présidentielle. Pendant le déroulement des manifestations, Macron a organisé « un grand débat », durant deux mois, mais dans lequel cet autre est absent. À travers un long monologue, le président choisit les thèmes, pose les questions et fournit lui-même les réponses.

Une mobilisation ayant pour base le territoire

La mobilisation n'est pas organisée sur les lieux de production, mais se développe en dehors de l'entreprise et des heures de travail. Comme il n'a pas la possibilité de bloquer, même partiellement, la production, le mouvement se forme sur des ronds-points, en organisant des barrages filtrants et freinant la circulation des biens et des personnes. La structure de la lutte se déplace ainsi du lieu de la production à celui de la circulation. Il s'agit là d'une première spécificité de l'organisation des gilets jaunes. Une deuxième caractéristique est que les travailleurs en lutte ne s'adressent pas au patronat, qui peut ainsi rester en retrait, mais directement à l'État. Il s'agit même de leur unique interlocuteur à qui ils remettent leurs revendications salariales qui ne portent donc pas sur le salaire directement versé par l'entreprise, mais sur le salaire réglementé par l'État, tel le salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic), et sur le salaire indirect géré par la puissance publique.

Il s'agit d'un mouvement prolétaire développant des revendications portant sur la reproduction de la force de travail et non d'une action ouvrière, ayant pour objet le salaire direct et les conditions d'exploitation de la force de travail au sein de l'entreprise.

Les gilets jaunes se caractérisent par l'entrée en lutte de couches périphériques du prolétariat. Ce ne sont plus les travailleurs bénéficiant d'un rapport de force important qui, cette fois, consti-

tuent le déclencheur et le fer de lance du mouvement, mais essentiellement des ouvriers et des employés du périurbain et des zones rurales, travaillant dans de petites entreprises.

Guerre de classes

Le caractère prolétarien du mouvement, le fait qu'il s'agit de couches sociales disposant d'un rapport de force relativement faible, qui s'organisent sur le territoire et non dans l'entreprise, a pour effet que les gilets jaunes sont confrontés à une importante mobilisation des forces de l'ordre. Des véhicules blindés de la gendarmerie sont présents dans les manifestations, une mesure exceptionnelle en France métropolitaine. La répression est importante. Selon les chiffres du gouvernement, au 24 mars 2019, parmi tous les manifestants interpellés, plus de huit-mille-sept-cents ont été placés en garde à vue, deux-mille ont été condamnés, mille-quatre-cents sont en attente de jugement et trois-cent-nonante incarcérés¹.

Les violences à l'égard des manifestants et des journalistes ont atteint un niveau inédit depuis une cinquantaine d'années. Ils ont été blessés en raison de l'utilisation par les forces de police d'armes prosrites ailleurs en Europe : lanceurs de balle de défense, Flash-Ball et grenades de désencerclement. De novembre 2018 à début mars 2019, le journaliste David Dufresne a dénombré quatre-cent-quatre-vingt-trois cas de violences policières graves. Il a aussi recensé deux-cent-deux blessures à la tête, vingt-et-un éborgnements et cinq mains arrachées. Un décès est à déplorer à la suite du lancement d'une grenade lacrymogène, bilan auquel il faut ajouter onze autres morts, principalement victimes

¹ « Gilets jaunes : 2 000 condamnations depuis novembre, 40 % à de la prison ferme », Le Parisien.fr, 24 mars 2019, <https://bit.ly/30hUttb>.

d'agressions, à l'aide de leur véhicule, de la part d'automobilistes et de routiers bloqués par les barrages².

En février, le Parlement européen et les Nations unies ont dénoncé « des restrictions à la liberté de manifester » et l'usage excessif de la force. Ainsi, trois rapporteurs des Nations unies se sont inquiétés de la répression, policière et judiciaire. Ils ont appelé « la France à repenser ses politiques en matière de maintien de l'ordre ». Les eurodéputés ont également voté une résolution condamnant « le recours à des interventions violentes et disproportionnées par les autorités publiques ». De plus, le 5 mars 2019, le Conseil de l'Europe a aussi appelé la France à « suspendre l'usage » du lanceur de balles de défense³.

Dissoudre le prolétariat dans le peuple

La composition de classe des manifestants a été déniée par les médias. Ils se sont appuyés sur des notes de service du renseignement faisant état de la « présence massive » de petits entrepreneurs, d'indépendants, de cadres, de commerçants, d'artisans et de membres de professions libérales. Cette présence a été gonflée afin de dénier le caractère prolétarien du mouvement. Ces notes reflètent une réalité partielle, celle de la présence effective de travailleurs indépendants en voie de paupérisation.

Comme la nomination prolétarienne est déniée, par les médias et les manifestants eux-mêmes, au profit de celle de peuple, le lieu de la confrontation politique est déplacé. La lutte contre l'État, comme capitaliste collectif, peut être renversée en une demande

de démocratisation des institutions, notamment par l'adoption d'un mécanisme de référendum populaire.

La possibilité d'une récupération du mouvement est facilitée par l'incapacité des gilets jaunes eux-mêmes à saisir leur spécificité. La manière dont les manifestants se définissent pose problème. Si les revendications concrètes portent sur la question du salaire, elles ne se posent pas comme des actions prolétaires, destinées à défendre la valeur de la force de travail, mais nommées, par les médias et nombre de gilets jaunes, comme émanant d'un mouvement « citoyen ». Le caractère de classe d'un État, pourtant en première ligne dans la diminution du salaire et du transfert de revenus aux entreprises, est dénié.

Opposition à la baisse du salaire réel

Le mouvement repose sur la défense du pouvoir d'achat. Il s'est d'abord opposé à l'augmentation de la taxe sur la consommation des produits énergétiques. En septembre 2018, le gouvernement avait annoncé une nouvelle hausse de cet impôt indirect de 11,5 %. Pour des travailleurs périurbains, ces coûts constituent un poste important de leur budget.

Globalement, les gilets jaunes s'opposent à la diminution de leur pouvoir d'achat, à la suite d'une stagnation du salaire direct, décroché de l'évolution des prix, et à la baisse du salaire indirect, dont une partie croissante n'est plus payée par l'entreprise, mais directement par l'État.

La politique consistant à faire baisser les salaires payés par les patrons et à compenser la faiblesse de la rémunération par une allocation complémentaire en provenance de la puissance publique débute en 2001 grâce à la prime pour l'emploi. Le revenu de solidarité est, quant à lui, installé en 2009. Les deux mécanismes seront remplacés, en 2016,

² « Violences policières : 483 cas recensés par le journaliste David Dufresne », *l'express.fr* avec AFP, 3 mars 2019, <https://bit.ly/2WMN17c>.

³ « Gilets jaunes : l'ONU demande à la France d'enquêter sur les violences policières », *lopinion.fr*, 6 mars 2019, <https://bit.ly/2WKHU1n>.

par la prime d'activité⁴. L'augmentation de cette dernière a été présentée par le président Macron comme une réponse aux revendications des gilets jaunes. Lors d'une allocution télévisée du 10 décembre 2018, il a annoncé que les salariés au niveau du Smic allaient percevoir une hausse de 100 euros par mois « sans qu'il en coûte un euro de plus pour l'employeur ». Cette augmentation sera payée par l'impôt, c'est-à-dire principalement par les autres salariés, et non par les patrons.

La prime versée par l'État permet de maintenir des salaires en dessous de la valeur de reproduction de la force de travail. Ce manque est alors compensé par un transfert monétaire payé par les autres travailleurs, donc par une diminution de leur salaire social. En 2017, cette prime a déjà coûté plus de 5 milliards d'euros aux finances publiques. Cette somme devrait grimper à 6 milliards en 2019.

Opposition aux transferts vers le capital

Le « ras-le-bol fiscal » est plus global que la simple question de la taxation des carburants et porte sur l'ensemble de la perception de l'impôt. Le poids des prélèvements obligatoires (impôts, taxes et cotisations) a crû de manière continue pour passer de 41 % du PIB en 2009 à plus de 45 % en 2017.

Ce processus de captation de revenus par l'État s'accélère. Le gouvernement a mis en place huit impôts et taxes supplémentaires entre le début de la présidence Macron en mai 2017 et fin 2018⁵. Les prélèvements effectués par l'État augmentent plus que proportionnellement à la richesse produite et,

surtout, cette captation élargie est de plus en plus inégalitaire. Les très gros revenus voient leurs impôts diminués ou sont tout simplement détaxés. La charge fiscale se reporte d'autant sur les autres contribuables. Les gilets jaunes réclament notamment le rétablissement de l'impôt de solidarité sur la fortune qui rapportait entre 4 et 5 milliards d'euros.

Ils s'opposent également au prélèvement forfaitaire unique, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018, permettant de diminuer la taxation des revenus du capital, dividendes et plus-values.

La présidence Macron a aussi introduit un nouveau barème d'allègement général des cotisations patronales engendrant une baisse du coût du travail de près de 1 %. De plus, le précédent système de crédit d'impôt restera en vigueur jusqu'en 2022, les entreprises gardant des droits accumulés d'un montant de 40 milliards d'euros⁶ qui s'ajoutera au nouvel avantage fiscal.

De la lutte salariale à la revendication d'un référendum

La question de la représentation est devenue centrale dans le discours des gilets jaunes, alors qu'au départ seules des revendications salariales, la défense du pouvoir d'achat (« pouvoir remplir le frigo »), étaient émises par les manifestants. Le référendum d'initiative citoyenne (RIC) s'est progressivement imposé à travers les médias. Ainsi, le pouvoir est parvenu à occulter les priorités des manifestants, en faisant de la représentation la condition pour pouvoir entendre leurs voix.

S'instaure une opération de déplacement de la lutte salariale à une recherche de légitimation. La mutation de la nature des revendications permet leur renversement en leur contraire. Elle transforme une

4 | Purière A., « Au nom du pouvoir d'achat. La prime d'activité, une offensive contre le salaire », *L'Humanité*, le 1^{er} février 2019, <https://bit.ly/30kytxO>.

5 | Brioulet C., « Pourquoi tous les travailleurs au Smic ne vont pas toucher 100 euros de plus par mois », *ladépêche.fr*, 28 décembre 2018, <https://bit.ly/2Vt6AzD>.

6 | « Le CICE changera au 1^{er} janvier 2019 », *Batiacu.com*, 18 novembre 2018, <https://bit.ly/2HjXrV2>.

lutte sur le salaire, une lutte directement politique qui s'attaque aux nouveaux mécanismes d'exploitation, en une demande de réforme de l'État qui ouvre la possibilité d'un renforcement du pouvoir.

Résultat de cette double opération, de déplacement et de renversement, le RIC occupe la place du fétiche, d'un objet partiel se substituant au tout. C'est un vide que peut remplir le pouvoir, selon les nécessités du moment et l'évolution du rapport de force. Le RIC devient une opération de fusion avec les institutions qui empêche toute séparation d'avec celles-ci et s'oppose à tout procès de luttes de classes.

Le RIC, une revendication « embarquée »

La revendication d'un référendum d'initiative populaire était restée marginale jusqu'à la mi-décembre 2018. Ensuite, elle a été présentée comme l'axe central de la lutte des gilets jaunes. Dans les faits, le RIC a été davantage mis en avant par les médias que par les manifestants eux-mêmes qui, le plus souvent, se limitent à revendiquer cette réforme, sans lui donner de contenu, comme si le mot lui-même était synonyme de démocratie. Pour le patronat et le gouvernement, le RIC présente l'avantage de reléguer au second plan les revendications initiales portant sur la revalorisation des salaires minimaux et sur la baisse du prix des carburants et, *in fine*, sur la valeur de la force de travail.

Parallèlement, les médias ont fait connaître au grand public Étienne Chouard, porteur emblématique du référendum d'initiative citoyenne qui a été immédiatement reçu favorablement par le gouvernement. Le Premier ministre, Édouard Philippe, a exprimé le 17 décembre 2018, dans un entretien aux *Échos* : « Je ne vois pas comment on peut être contre son principe ». Ensuite, fut installée une division des rôles

entre le Premier ministre et le président, l'un et l'autre alternant le rejet et l'ouverture.

Finalement, le président Macron, après avoir renouvelé sa défiance vis-à-vis du RIC, un dispositif de démocratie directe qui « peut nourrir la démagogie » et risque de « tuer la démocratie représentative⁷ » a ensuite laissé entendre qu'il pourrait se convertir à l'idée d'un référendum, son Premier ministre émettant alors davantage de réserves⁸.

Une discussion centrée sur la proposition du RIC a l'avantage de faire diversion. Elle est beaucoup moins onéreuse qu'une réponse positive aux exigences salariales. La possibilité d'organiser des référendums citoyens existe déjà en Suisse et en Italie, sans que des classes populaires aient pu effectivement modifier substantiellement la politique gouvernementale.

En ce qui concerne la France, il faut aussi rappeler la saga du référendum sur le traité de la Constitution européenne en 2005 qui, malgré le rejet de plus de 54 % des votants, s'est terminée plus tard par la signature du traité de Lisbonne, texte qui intégrait l'essentiel du caractère supranational de l'acte précédemment rejeté par les Français.

Les référendums populaires, à « l'initiative » des pouvoirs constitués ou du « peuple », ont, le plus souvent, révélé leur impuissance. Cependant, dans le contexte politique actuel, de neutralisation du pouvoir législatif par l'exécutif, le RIC pourrait avoir une influence sur les institutions, mais dans le sens inverse de celui attendu par ses promoteurs, celui d'un renforcement du pouvoir présidentiel.

7 | Nadau L., « Face au RIC, Macron brandit le Brexit », *Marianne.net*, 16 janvier 2019, <https://bit.ly/2VpPMtk>.

8 | « Comment Emmanuel Macron prépare un référendum en secret », *Le Journal du Dimanche*, 2 février 2019, <https://bit.ly/2VBxQks>.

Renforcement de l'exécutif

Le 5 février, lors du vote en première lecture, de la loi à l'Assemblée nationale « sur la prévention des violences lors des manifestations et sanctions de leurs auteurs », cinquante députés de la majorité se sont abstenus, afin de marquer leur désaccord avec la proposition de loi⁹. Pourtant, le parti gouvernemental a été entièrement construit par le président. Les candidats de la République en Marche à l'élection législative n'ont pas été élus par les bases locales du mouvement, mais désignés, d'en haut, par une commission dont les membres ont été choisis par Emmanuel Macron.

Un Parlement, même avec une majorité caporalisée, peut toujours poser un problème au pouvoir exécutif. C'est pourquoi ce dernier a constamment introduit des réformes destinées à neutraliser le travail parlementaire. Les procédures accélérées réduisent déjà considérablement toute capacité de contestation, en imposant qu'un projet de loi ne puisse faire l'objet que d'une seule lecture par la chambre du Parlement.

Le référendum d'initiative citoyenne, une réforme qui pourrait établir une « relation » directe entre le président et le « peuple », pourrait favoriser une présidentialisation accrue du régime politique, une concentration des pouvoirs encore plus radicale dans les mains de l'exécutif. Ce que deviendrait concrètement le RIC dépendrait de ses modalités d'application et surtout, à chaque fois, du rapport de force entre ses promoteurs et le pouvoir constitué.

Il n'est pas possible de maintenir en permanence un haut niveau de mobilisation pour faire passer des réformes, même si le vote est d'abord un succès pour ses initiateurs. Comme le montre l'adop-

tion du traité de Lisbonne, la pression doit être constante, afin que la volonté populaire soit finalement respectée. Cela suppose un ensemble de conditions particulièrement favorables, liées à des conditions historiques limitées.

« L'État du peuple tout entier »

Les gilets jaunes représentent une partie importante de la population, mais ils ont des intérêts propres qui ne sont pas ceux de l'ensemble de la société. Ainsi, l'évocation de la notion de peuple occulte la spécificité d'un mouvement social, portant des revendications particulières, opposées aux intérêts patronaux.

La manière dont le mouvement se définit pose problème. Si les exigences exprimées portent bien sur la question du salaire et du pouvoir d'achat, les actions sont nommées comme celles d'un mouvement citoyen. Alors que la question salariale est au centre des revendications, le patronat se met complètement hors jeu. L'État peut alors se poser comme le seul interlocuteur des manifestants.

La notion de peuple recouvrerait un agrégat qui comprend quasiment l'ensemble de la population, un rassemblement dont l'unité est présupposée, du fait qu'il ne comprendrait pas les 1 %, ou les 0,1 % ou même les 0,01 % de « l'oligarchie » financière. Ainsi, ce n'est pas un concept reposant sur la différence, mais au contraire une catégorie englobante, dont on déduit l'identité par une opposition présupposée aux ultrariches.

Déjà, dans l'historiographie de la Révolution française, la référence au peuple est un paravent dissimulant les acteurs réels, tels les prolétariats urbains et agraires¹⁰. Elle a le même effet actuellement, au niveau du mouvement des gilets jaunes, de déni de la composition de classe des manifestants. Ainsi,

9 | « L'Assemblée vote la proposition de loi "anticasseurs" par 387 voix contre 92 », Europe1.fr, 5 février 2019, <https://bit.ly/2VAjdHk>.

10 | Guillemins H., « La Révolution française (1789-1794) », <https://bit.ly/2LKuS8Z>.

disparaît plus de deux siècles d'histoire sociale et politique, celle des luttes prolétaires, au nom d'une référence a-historique de peuple, véhiculée non pas par l'histoire réelle, mais officielle de la Révolution française de 1789.

Déni du caractère politique de la lutte salariale

La dissolution de ses revendications propres dans une demande abstraite de démocratisation de l'État ne peut qu'affaiblir le mouvement. Cette exigence peut facilement se transformer en son contraire, en un renforcement du pouvoir exécutif. Le déni de la composition de classe du mouvement fait qu'il s'est désigné comme étant le peuple, comme base imaginaire d'une organisation étatique qui les combat.

En effet, la manière dont certains manifestants se définissent pose question. Si leurs revendications portent bien sur la question du salaire, elles ne se présentent pas comme des actions prolétaires, destinées à défendre la valeur de la force de travail, mais comme un mouvement « citoyen », se réclamant d'un État qui est en première ligne dans la baisse du salaire.

En conclusion, il apparaît que la revendication du RIC repose sur un double déni de la réalité politique. Elle suppose que l'État national exerce encore un pouvoir primordial et que la Constitution en est un vecteur essentiel. C'est aussi un déni du caractère directement politique de la lutte salariale qui, dans le contexte actuel, affronte une accumulation du capital basée non plus principalement sur l'augmentation de la production de plus-value relative, mais bien sur une nouvelle croissance de la plus-value absolue.

En Occident, donc en France, dans une structure de très faible croissance, l'augmentation de la productivité du travail n'est plus le vecteur principal de

l'augmentation de l'exploitation, mais bien la baisse des salaires directs et indirects, ainsi que l'augmentation de la durée et de la flexibilité du travail.

La lutte sur le salaire devient directement politique, car toute valorisation de la force de travail remet directement en cause un système d'exploitation basé essentiellement sur la baisse de la valeur absolue de la force de travail. La fonction de l'État comme capitaliste collectif, ainsi les différentes réformes qui procèdent à un démantèlement du droit du travail, est aujourd'hui centrale dans la suppression des garanties permettant aux travailleurs de défendre leurs salaires et leurs conditions de travail. Toute lutte pour le salaire devient une lutte directement politique.